

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 NOVEMBRE 2024**

Nombre de Conseillers	
En exercice :	18
Présents :	14
Votants :	16

Date de convocation
15/11/2024

Le **vingt-et-un novembre deux mil vingt quatre**, à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Erbrée, s'est réuni en séance ordinaire **à la mairie**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNÉE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, MARTINNE Anne-Laure, JOUAULT Pascal, RENO Laëtitia.

Absent(e)s excusé(e)s : PAYELLE Dagmar (a donné pouvoir à de LA VALLIÈRE Ollivia), ABDELSALAM Koi (a donné pouvoir à CORNÉE Alain), MARTINNE Anne-Laure, AUPIED Isabelle.

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : RENO Laëtitia.

ORDRE du JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 17/10/2024

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

Election 3^{ème} adjoint(e) suite démission

Contrat Départemental de Solidarité Territorial : logements 1 place de l'église

Renouvellement convention avec La Poste pour la gestion de l'agence postale communale

Convention SPA : prestation de service fourrière animale

Demande autorisation environnementale de la société Lafarge Ciments

Indemnité gardiennage de l'église

Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 octobre 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adoption du compte-rendu de la dernière séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** par 13 voix le compte-rendu de la séance du 17 octobre 2024.

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

- Devis LA PIERRE ET LE CISEAU : réfection entourage maçonnerie de la porte et de la fenêtre de la sacristie d'un montant de 3 588,00 € TTC
- Devis S.F.E.P. : fourniture 5 brosses pour débroussailleuse d'un montant de 215,70 € TTC
- Devis France DAE : fourniture de 3 électrodes pour défibrillateurs d'un montant de 266,40 €
- Devis VERALIA : fourniture engrais terrains de football d'un montant de 408 € TTC

- Devis EUROLEV : location nacelle 3 jours pour la mise en place des illuminations de Noël d'un montant de 590,46 €
- Devis DECOLUM : fourniture illuminations de Noël d'un montant de 6 301,20 € TTC
- Devis WURTH : fourniture benne basculante déchets verts pour le cimetière d'un montant de 1 142,40 € TTC
- Devis WURTH : fourniture coffret outillage pour le service technique d'un montant de 112,20 € TTC
- Devis WURTH : fourniture petit matériel et équipement pour le service technique d'un montant de 410,69 € TTC
- Devis PHONER : fourniture d'un téléphone portable pour un agent du service technique d'un montant de 217,80 € TTC
- Contrat La Poste : distribution du calendrier 2025 d'un montant de 274,49 € TTC.

Déclarations d'intention d'aliéner (droit de préemption urbain)

- Dans le cadre de la vente d'un immeuble, Maître Dominique CHAUDET, notaire à Vitré (35), demande si la commune souhaite faire valoir son droit de préemption sur le bien situé 14 chemin de la Serverie, parcelle E n° 1659 d'une surface de 690 m².
- Dans le cadre de la vente d'un immeuble, Maître Cédric de GIGOU, notaire à Vitré (35), demande si la commune souhaite faire valoir son droit de préemption sur le bien situé 2 rue Saint-Martin, parcelles E n° 129 et 130 d'une surface de 816 m².

⇒ Décision de non exercice du droit de préemption

Le Conseil Municipal prend note de ces décisions.

Election 3^{ème} adjoint(e) suite démission

M. le Maire propose de procéder à l'élection en fin de séance.

Contrat Départemental de Solidarité Territoriale : logements 1 place de l'église

Vu la délibération n° 2023-034 du 12/04/2023 approuvant l'APS de la réhabilitation du bâtiment 1 place de l'église en 2 logements et 2 cellules commerciales,

Vu la délibération n° 2024-001 du 18/01/2024 attribuant les marchés de travaux aux entreprises,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Sollicite** par 13 voix une aide financière auprès du Département dans le cadre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST),
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités administratives pour ce dossier.

Isabelle LE BORGNE est présente 20h40.

Renouvellement convention avec La Poste pour la gestion de l'agence postale communale

La Poste propose une nouvelle convention pour la gestion de l'agence postale communale. Celle-ci détermine et prévoit :

1. Les services proposés :
 - affranchissements (lettres, colis...)
 - vente de produits (timbres, enveloppes Prêt à poster...)
 - services de proximité (réexpédition du courrier...)
 - dépôts ou retraits d'objets y compris recommandés
 - dépôt des procurations courrier
 - retrait d'espèces
 - ...
2. La gestion de l'agence postale communale :
 - la commune charge un ou plusieurs agents d'assurer les missions
 - La Poste s'engage à former les agents
 - l'amplitude horaire hebdomadaire est > à 12 heures
 - la commune doit prévenir La Poste du changement des horaires au moins 30 jours avant
3. Fonctionnement de l'agence postale communale :
 - la commune s'engage à fournir un local
 - La Poste s'engage à doter l'agence du matériel informatique et à l'approvisionner en petit matériel et fournitures
 - La Poste est libre de faire évoluer les tarifs et les conditions de vente de ses produits
 - la commune s'engage à conserver les produits et les envois postaux dans les meilleures conditions, notamment de sécurité
 - La Poste fournit les supports d'informations
 - pour l'ensemble des services financiers, l'agent s'engage à respecter les procédures
 - un inventaire de stock est effectué une fois par an
4. Modalités financières : La Poste verse une indemnité forfaitaire de 1 185 €/mois (14 220 €/an)
5. Durée : entre 1 et 9 ans.

Après cet exposé, M. le Maire propose de fixer la durée de la convention à 9 ans.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** par 14 voix la convention proposée,
- **Décide** de fixer la durée de la convention à 9 ans,
- **Autorise** le Maire à signer la convention et à accomplir toutes les formalités administratives pour ce dossier.

Convention SPA : prestation de service fourrière animale

Le contrat de prestations avec l'Arche de nos compagnons arrive à échéance le 31/12/2024 et le gérant cesse son activité au 1^{er}/01/2025.

La SPA propose un contrat d'un an reconductible 2 fois qui a pour objet, à la demande de la mairie, d'effectuer sur la voie publique les interventions suivantes :

- la capture des animaux en état d'errance ou de divagation, dangereux, blessés ou non (chiens, chats...)
- la gestion de la fourrière animale dans le cadre des prescriptions prévues par la réglementation en vigueur.

Prix des prestations :

- capture : 40 € TTC/animal conduit en fourrière

- redevance :
 - 2025 = 1,13 € TTC/habitant soit 1 993,32 €/an (calcul sur 1 764 hbts - chiffre Insee au 1^{er}/01/2024)
 - 2026 = 1,16 € TTC/habitant soit 2 046,24 €/an
 - 2027 = 1,20 € TTC/habitant soit 2 116,80 €/an.

Pour mémoire :

Tarifification de L'Arche de nos compagnons :

- forfait annuel 2024 = 0.97 € TTC/habitant
- capture supplémentaire au delà du forfait (4 ou 5) : 203,20 € TTC/animal

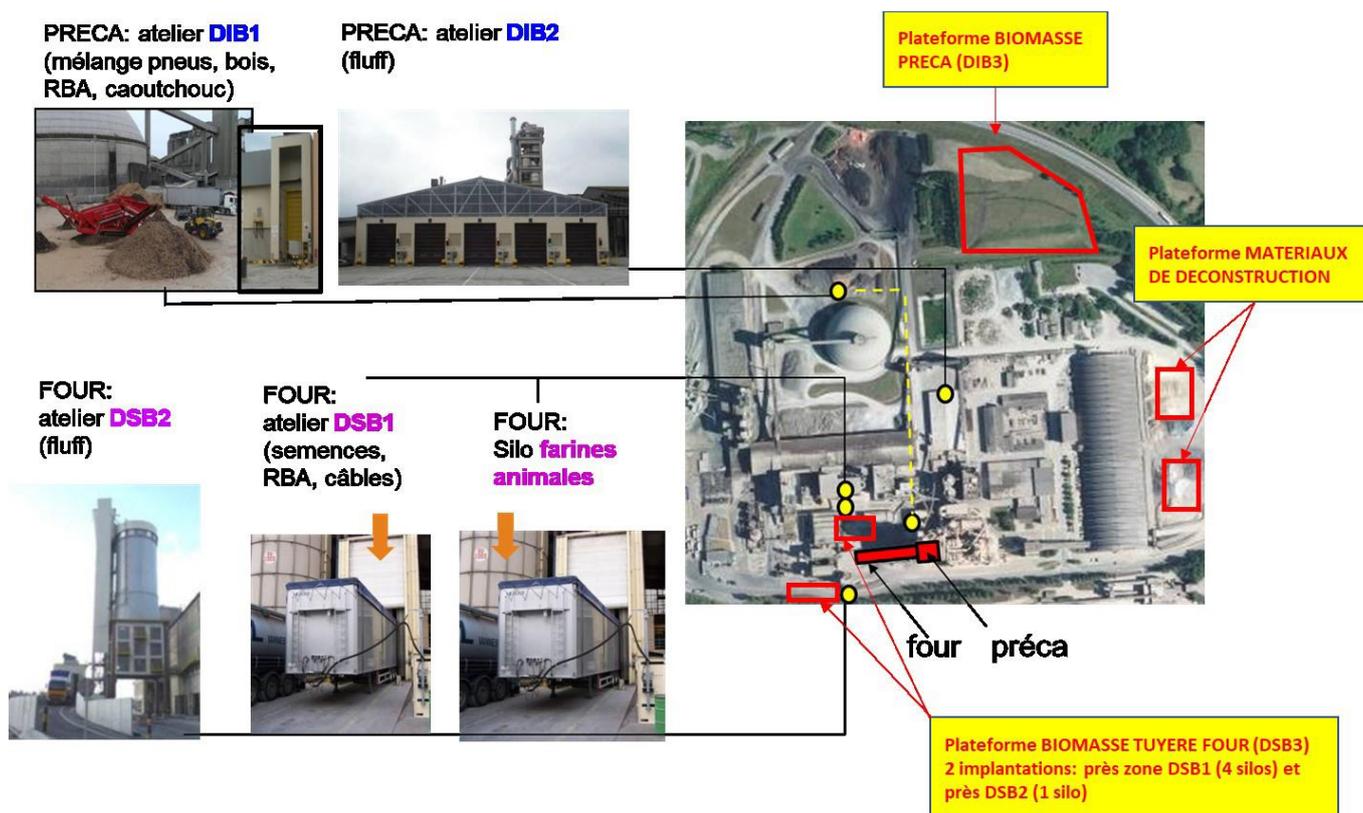
Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** par 14 voix la convention proposée,
- **Autorise** le Maire à signer la convention et à accomplir toutes les formalités administratives pour ce dossier.

Demande autorisation environnementale de la société Lafarge Ciments

Le dossier de demande d'autorisation environnementale de la société Lafarge Ciments a fait l'objet d'une enquête publique du 21/10 au 20/11/2024 sur la commune de Saint-Pierre-la-Cour.

Il concerne la création de deux ateliers supplémentaires de combustibles biomasse et d'une plateforme de matériaux de déconstruction visant à la réduction des émissions de Co2 fossiles de la cimenterie.



Les communes concernées par l'affichage des éléments d'informations (rayon d'affichage : 3 km) pour la demande d'autorisation sont (par ordre alphabétique) : Bréal-sous-Vitré, Bourgon, La Chapelle Erbrée, Erbrée, Launay-Villiers, La Brûlatte, La Gravelle, Le Pertre, Mondevert et Saint-Pierre-la-Cour.

Extrait de la note de présentation ci-jointe (PJ 17) :

7.1 Ateliers COMBUSTIBLE BIOMASSE

7.1.1 Atelier BIOMASSE PRECALCINATEUR

Objectif : augmenter la part biomasse des combustibles alternatifs.

Comment ? : substituer les pneus dont la part biomasse est faible (33,7%) ainsi que le caoutchouc (12% de biomasse) par des fluffs (70% de biomasse).

Tableau 3 : Influence du projet sur le taux de biomasse du précalcinateur

Combustibles Préca		Part biomasse (%)	Tonnage 2022 (t)	Tonnage 2027 SANS le projet BIOMASSE PRECALCINATEUR (t)	Tonnage 2027 AVEC le projet BIOMASSE PRECALCINATEUR (t)
Combustibles fossiles	Petcoke Préca	0	1 200	1 200	200
Combustibles alternatifs	Bois	100	7 100	7 100	8 500
	Glycérine	100	225	225	225
	Fluff Préca (DIB3)	70	-	-	60 000
	Fluff Préca (DIB2)	70	39 862	39 862	39 000
	Pneus	33,7	25 371	25 371	2 000
	RBA	19	16 125	16 125	16 500
	Caoutchouc	12	6 088	6 088	4 000
% Biomasse Préca			50	50	64
% Combustibles Alternatifs Précalcinateur			99	99	100

La forte baisse du tonnage des pneus et du caoutchouc sera compensée par les Fluffs dont le taux de biomasse est de 70%.

Au global, le taux de Biomasse (tous combustibles confondus) au précalcinateur passera de 50% à 64%. Sans le projet BIOMASSE au précalcinateur, il resterait à 50%.

7.1.2 Atelier BIOMASSE TUYERE

Objectif : compenser la baisse attendue des farines animales (de 21 396 t/an à 4 000 t/an) par d'autres combustibles et augmenter le taux de combustibles alternatifs. En effet, la tendance des farines animales est à la baisse les années futures notamment en raison de la moindre consommation de viande de la population.

Comment ? : Remplacer les farines animales par des sciures imprégnées, Résidus de Broyage Automobile (RBA) et augmenter le tonnage de charbon actif.

Tableau 4 : Influence du projet sur le taux de biomasse à la tuyère du four

Combustibles TUYERE FOUR		Part biomasse (%)	Tonnage 2022 (t)	Tonnage 2027 SANS le projet BIOMASSE TUYERE FOUR (t)	Tonnage 2027 AVEC le projet BIOMASSE TUYERE FOUR (t)
Combustibles Fossiles	Petcoke Four	0	31 550	41 000	19 500
	COHU TUYERE FOUR	0	1 088	1 088	1 088
Combustibles alternatifs	BHO TUYERE FOUR	100	1 977	1 977	1 977
	Farines animales FOUR	100	21 396	4 000	4 000
	Sciures Imprégnées TUYERE FOUR	44	-	-	11 000
	Fluff Tuyere FOUR	38	8 595	8 595	8 000
	Charbon Actif Four	37	8 625	8 625	15 000
	RBA TUYERE FOUR	6	1 608	1 608	8 000
	Mousses PU TUYERE FOUR	3,5	-	-	3 000
% Biomasse Four			40	19	28
% Combustibles Alternatifs Tuyère Four			56	37	71

Avec le projet BIOMASSE à la tuyère du four, la forte baisse des farines animales sera compensée par les sciures imprégnées, le fluff, le RBA et les mousses PU (mousse polyuréthane). Ainsi, le taux de combustibles alternatifs augmentera de 56% à 71%. Néanmoins, la part biomasse des combustibles sera plus faible (28% vs 40% aujourd'hui), les farines animales ayant 100% de biomasse ne seront pas compensées par des combustibles ayant une part biomasse aussi importante. Sans le projet, la part biomasse chuterait à 19%, soit une forte dégradation par rapport à aujourd'hui.

7.2 Nouvelle PLATEFORME DE MATERIAUX DE DECONSTRUCTION

De façon synthétique, l'objectif du projet est double :

- substituer des matières premières en provenance de la carrière (essentiellement calcaire et argile) par des matériaux (résidus) provenant d'autres industries ou issus de déconstruction du BTP. Cela permet de réaliser des économies de ressources naturelles pour la carrière de Saint Pierre La Cour et de participer ainsi pleinement à l'économie circulaire (les résidus des uns sont les matières premières des autres).
- substituer du calcaire issu de la carrière (responsable de 65% des émissions de CO₂ à la cheminée) par des matériaux décarbonatés ayant déjà émis leur CO₂ (exemple : chaux décarbonatées issues de fines de béton recyclées) et baisser les émissions de CO₂ fossile lors de la fabrication du clinker. La chaux décarbonatée va remplacer une partie du calcaire issu de la carrière et n'émettra pas de CO₂ lors de sa cuisson.

Le marché de la déconstruction génère ainsi des quantités très importantes de matériaux qui auparavant partaient en enfouissement :

- Béton ;
- Gravats ;
- Granulats (graviers), sables ;
- Terres excavées ;
- Fers ;
- Plastiques.

Dans les centrales à béton, les matériaux nécessaires à la fabrication du béton sont classiquement du ciment, du sable et des graviers. Les sables et graviers peuvent être remplacés par des matériaux de déconstruction qui trouvent ainsi une voie de recyclage sans impact négatif.

Les autres matériaux dont le recyclage en centrales à béton est impossible peuvent être utilisés en cimenterie comme matière première pour constituer le cru cimentier (Silice, Alumine, Fer, Chaux) qui contient naturellement ces éléments issus de la carrière.

Ollivia de LA VALLIERE est présente à 21h00.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Prend acte** de la présentation du dossier,
- **Emet** par 9 voix POUR et 7 abstentions un avis favorable au projet.

Indemnité gardiennage de l'église

Par convention, le gardiennage de l'église a été confié à la paroisse Saint-Benoît de Haute Vilaine. Le plafond de l'indemnité pouvant être versée en 2024 a été revalorisé à 503,42 € par rapport à celui de 2023 de 499,75 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 16 voix de verser la somme de 503,42 € à la paroisse Saint-Benoît de Haute Vilaine.

Election 3^{ème} adjoint(e) suite démission

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

M. le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un(e) 3^{ème} adjoint(e) suite à la démission de Freddy FAUCHEUX qui reste conseiller municipal.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants	16
Nombre de suffrages déclarés nuls	1
Nombre de suffrages exprimés	15
Majorité absolue	8

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mickaël DUBOIS	14	quatorze
Pascal JOUAULT	01	un

M. Mickaël DUBOIS a été proclamé 3^{ème} Adjoint et a été immédiatement installé.

Questions diverses

Informations :

Projet réserve d'eau du Syndicat Eau Portes de Bretagne : terrain au Pavillon

Présentation du projet de réserve d'eau

Projet EnR

Projet agrivoltaïsme

Retour budget show breizh fest noz

Demande manifestation le 31 mai : accord du CM

Prochaines dates de réunions commissions :

- **Réunion échange urbanisme : jeudi 28 novembre 2024 à 19h00**
- **Commission voirie/CAO : lundi 2 décembre 2024 à 18h30**
- **Commission finances : lundi 9 décembre 2024 à 20h00**

Colis de Noël remise salle des fêtes : le 3 décembre 2024

Marché de Noël : le 7 décembre 2024

Sainte-Barbe : le 7 décembre 2024

Cérémonie des vœux : le vendredi 10 janvier 2025 à 19h00 à la salle des fêtes

Prochaines dates de réunions Conseil Municipal :

- **Mercredi 18 décembre 2024**
- **Mercredi 22 janvier 2025**

Divers

- Le CM approuve la vente du camion Renault sur le site Agorastore au meilleur prix
- Le panneau d'affichage des scores de salle des sports est hors service, 3 fournisseurs ont été sollicités, 2 devis reçus.

Fin de séance à 23h12